

احترس

التدخين يدمر الصحة
ويسبب الوفاة

تحذير صحتي
وامراض الرئة
سببها التدخين
Diseases for lung
caused by tobacco

وزارة الصحة تحذر: التدخين يؤدي
الى امراض خطيرة ومميتة

قطران 6 مع
نيكوتين 0.6 مع
أول أكسيد الكربون
7 مع
-Tar 6mg
Nicotine 0.6mg
Carbon Monoxide
7mg

تاريخ التصنيع
Prod. date

للبالغين فقط
For Adults Only

3/03 . 3/3

تحذير وزارة الصحة
التدخين ضار بالصحة
MINISTRY OF HEALTH WARNING
SMOKING SERIOUSLY AFFECTS HEALTH

WARNING: SMOKING IS INJURIOUS
TO HEALTH – MINISTRY OF HEALTH

تحذير وزارة الصحة
التدخين ضار بالصحة

صحتك
تتدهور

L'ETIQUETAGE SUR
LES PAQUETS
DE CIGARETTES

ET

LES MISES EN GARDE
POUR LA SANTE



Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional de la Méditerranée orientale



**L'ETIQUETAGE SUR LES PAQUETS
DE CIGARETTES
ET
LES MISES EN GARDE
POUR LA SANTE**



Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional de la Méditerranée orientale
Le Caire, Egypte
2004

Remerciements

L'Initiative Pour un monde sans tabac, Bureau régional de la Méditerranée orientale, tient particulièrement à remercier Dr Mohamed Kamal Helmi qui a rédigé le présent document.

L'étiquetage sur les paquets de cigarettes et les mises en garde pour la santé

© Organisation mondiale de la Santé 2004

Tous droits réservés.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue.

L'Organisation mondiale de la Santé ne garantit pas l'exhaustivité et l'exactitude des informations contenues dans la présente publication et ne saurait être tenue responsable de tout préjudice subi à la suite de leur utilisation.

Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé auprès du Service Distribution et Ventes, Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de la Méditerranée orientale, Boîte postale 7608, Cité Nasr, 11371 Le Caire (Egypte), Tél. : (202) 670 2535, Télécopie : (202) 670 2492/4 ; adresse électronique : DSA@emro.who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale - que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale - doivent être envoyées au Conseiller régional, Information sanitaire et biomédicale, à l'adresse ci-dessus (télécopie : +202 276 5400; adresse électronique : HBI@emro.who.int).

Conception graphique de la couverture : **Hesham Bahgat Othman**

Imprimé au Caire par **Harmony**



Sommaire

Introduction	4
Mises en garde pour la santé dans les pays de la Région	5
Situation actuelle	5
Problèmes concernant les mises en garde pour la santé appliquées actuellement dans la Région	6
Exemples de mises en garde pour la santé efficaces dans des pays hors de la Région	10
Canada	10
Brésil	12
Recommandations pour les systèmes de mises en garde pour la santé dans la Région	13
Conclusion	14





Introduction

L'étiquetage des produits du tabac et les mises en garde pour la santé constituent une question centrale dans la lutte antitabac. Avec l'introduction de l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, les fabricants de tabac accordent davantage d'attention à l'emballage des produits du tabac. Les partisans de la lutte antitabac eux aussi accordent davantage d'attention aux emballages, car l'efficacité des mises en garde pour la santé placées sur les paquets de cigarettes pour dissuader les gens de fumer a été prouvée.

Les progrès réalisés récemment dans ce domaine mettent en relief les efforts déployés dans la lutte antitabac. Ces dernières années, un certain nombre de pays ont introduit des mises en garde pour la santé sur les emballages de produits du tabac, certains ayant rencontré un succès remarquable à cet égard. En mai 2003, 192 Etats Membres de l'OMS ont adopté à l'unanimité la Convention-cadre pour la lutte antitabac, un traité mondial visant à réduire la mortalité et la morbidité liées au tabac.

Jusqu'à présent, les progrès réalisés en ce qui concerne les mises en garde pour la santé dans la Région de la Méditerranée orientale ont été variables. Dans certains cas, des succès remarquables ont été obtenus; toutefois, il reste encore beaucoup à faire.

Mises en garde pour la santé dans les pays de la Région

Situation actuelle

Des mises en garde pour la santé sur les emballages des produits du tabac ont été introduites récemment dans plusieurs pays de la Région. Même si l'inclusion de mises en garde pour la santé, quelles qu'elles soient, sur les emballages des produits de tabac représente un progrès dans la lutte antitabac, il n'en reste pas moins que des problèmes majeurs persistent aujourd'hui. La plupart des mises en garde pour la santé actuelles sont inadéquates, et la législation prescrivant la mention de la teneur en goudrons et en nicotine n'existe pas dans de nombreux pays. De plus, l'adoption de systèmes de mise en garde pour la santé plus efficaces est entravée par les pressions exercées par les sociétés de tabac, leurs agents et leurs représentants. Dans le même temps, les sociétés de tabac continuent d'essayer de contourner les législations existantes.





Problèmes concernant les mises en garde pour la santé appliquées actuellement dans la Région

Les mises en garde pour la santé figurant sur les paquets de cigarette dans la Région¹ se répartissent en trois catégories, selon leur emplacement sur le paquet et leur dimension: a) mises en garde pour la santé situées sur la tranche latérale du paquet de cigarettes; b) mises en garde situées sur la face principale (avant ou arrière) du paquet de cigarettes qui couvrent moins de 30 % de la surface du paquet; et c) mises en garde situées sur la face principale (avant ou arrière) du paquet de cigarettes qui couvrent 30 % ou plus de la surface du paquet.

a) Mises en garde situées sur la tranche latérale du paquet de cigarettes

- Les caractères sont trop petits (Djibouti, Jordanie et Yémen).
- Les caractères sont camouflés ou dissimulés du fait de l'utilisation d'une couleur identique à celle du nom de marque, d'une couleur similaire ou proche de celle du fond, d'une couleur qui ressemble au nom de marque ou à d'autres lignes et formes figurant sur le

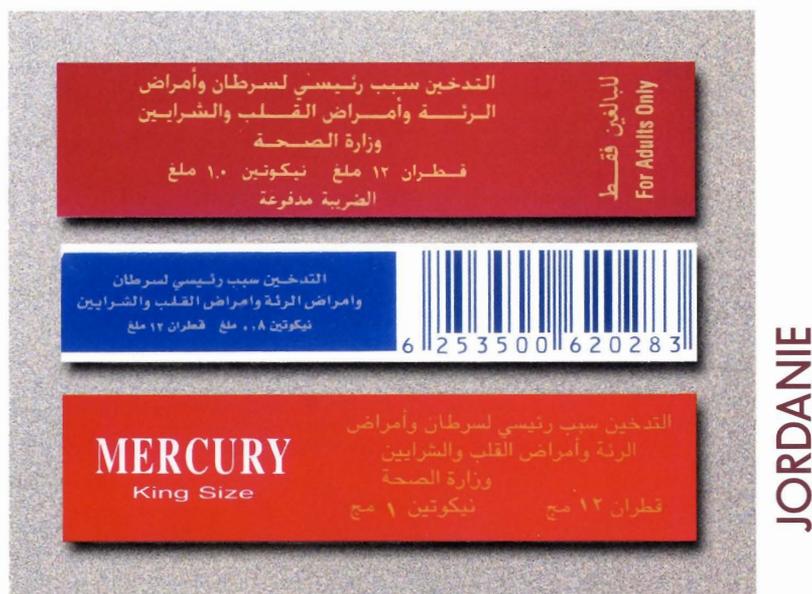


paquet ; ou bien ils sont dissimulés car ils sont situés à côté de mots plus grands ou des marques (Bahreïn, Djibouti, Jordanie, Pakistan, Somalie, République arabe syrienne et Yémen).

¹ Ceci ne concerne que les mises en garde figurant sur les paquets envoyés au Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale par ses Etats Membres respectifs. Un paquet, en provenance de Somalie, ne comportait pas de mise en garde pour la santé.

- Une autre langue que la (les) langue(s) officielle(s) ou parlée(s) du pays est (sont) utilisée(s) (Djibouti et Somalie).
- Les avertissements comprennent de longues introductions et références aux autorités sanitaires (Djibouti, Liban, Somalie et Soudan).
- Ils sont peu visibles :
 - facilement cachés
 - indiscernables de la marque ou de la couleur du paquet
 - espace limité réservé à l'information
 - habituellement cachés sur le présentoir au point de vente.

A l'exception de la Jordanie et du Yémen, les pays qui utilisent les mises en garde situées sur la tranche latérale du paquet n'indiquent pas la teneur en goudrons ou en nicotine sur le paquet ; ils ne mentionnent pas non plus les autres teneurs, émissions ou constituants toxiques.



b) Mises en garde placées sur la face principale (avant ou arrière) du paquet de cigarettes qui couvrent moins de 30 % de la surface du paquet

Ce système permet d'obtenir une meilleure visibilité globale que le système de la tranche latérale du paquet ; toutefois, d'autres améliorations sont nécessaires pour résoudre les problèmes suivants :

- l'avertissement est situé sur la partie inférieure du paquet dans tous les pays qui utilisent ou prescrivent ce type de système de mise en garde (Arabie saoudite,





Bahreïn, Oman, Tunisie). Ce type de système est parfois utilisé à Djibouti, les mises en garde étant situées sur la partie inférieure. En Tunisie, la mise en garde est placée parfois en haut du paquet.

- Les caractères sont petits voire très petits (Arabie saoudite, Oman et Tunisie).
- Ils sont peu visibles en raison du choix des couleurs (Arabie saoudite) ; la couleur des lettres est la même que celle de la marque déposée ou du nom de marque (Oman et Tunisie); la couleur des lettres est similaire à celle des autres mots à côté (Bahrein et Djibouti).
- Le fond sur lequel la mise en garde est imprimée est le même que le reste du paquet, c'est-à-dire de la couleur commerciale de la marque.
- Le paquet souple n'a pas de surface dominante.
- Pour une marque de cigarettes, l'avertissement était situé en très petits caractères sur une petite étiquette collée en haut du paquet (Tunisie).

Les pays qui appliquent ce système - l'Arabie saoudite, Bahreïn, et Oman - indiquent tous la teneur en goudrons, en nicotine et en monoxyde de carbone (sauf à Bahrein où le monoxyde de carbone n'est pas toujours mentionné). Il n'y a pas d'autres indications de teneurs, émissions ou substances toxiques. En Tunisie, seuls les goudrons et la nicotine sont mentionnés.

TUNISIE



ARABIE SAOUDITE

- Le fond sur lequel la mise en garde est imprimée est le même que le reste du paquet, c'est-à-dire de la couleur commerciale de la marque.
- Les caractères sont petits voire très petits.

c) Mises en garde sur la face principale (avant ou arrière) du paquet de cigarettes, sur 30 % de la surface du paquet

Ce type de mise en garde est utilisé dans un pays de la Région seulement, l'Egypte, et n'a été appliqué que récemment. Il s'agit de l'une des améliorations les plus importantes dans le domaine des mises en garde pour la santé figurant sur les paquets de cigarettes dans la Région. Les efforts visant à améliorer le système de mises en garde, et à empêcher les sociétés de tabac de le court-circuiter, sont continus.

Les améliorations à apporter à l'avenir afin d'accroître l'efficacité du système concernaient les éléments suivants :

L'emplacement : l'avertissement se trouve actuellement en bas de la face principale du paquet.

Le fond sur lequel se trouve l'avertissement est de la même couleur que le reste du paquet, c'est-à-dire de la couleur commerciale de la marque.

- Pour certaines marques, les caractères utilisés dans l'avertissement sont de la même couleur que celle de la marque commerciale.

Le fait de placer la mise en garde sur un côté du paquet seulement affecte son impact. Sur les paquets souples qui n'ont pas de surface dominante, l'effet de la mise en garde est encore plus atténué.

- Seules les teneurs en goudrons, nicotine et monoxyde de carbone sont indiquées.



EGYPT





Exemples de mises en garde pour la santé efficaces dans des pays hors de la Région

Canada

Vue générale

Le système de mise en garde pour la santé sur les paquets de cigarettes au Canada a évolué ces dernières années pour devenir un modèle transmettant des messages efficaces. Ce système de mise en garde a attiré l'attention par son contenu, sa forme et son efficacité, et a créé des précédents au niveau mondial dans plus d'un domaine. Ce système comprend deux types de mises en garde:



CANADA

- **Avertissements à l'extérieur du paquet.** La réglementation exige que les paquets de cigarettes comportent, en alternance, l'un des 16 avertissements tout en couleur, avec des images et des graphiques. Les avertissements occupent les 50 % supérieurs des deux surfaces principales de chaque paquet, en anglais d'un côté et en français de l'autre (les deux langues officielles du Canada).
- **Avertissements à l'intérieur du paquet.** Il s'agit d'un des 16 messages, en alternance, sur un encart dans la boîte de cigarettes, ou sur la "coulisse d'un paquet à coulisse". Actuellement, ces avertissements se limitent à des messages textuels surlignés.

Éléments

- **Messages.** Les avertissements à l'intérieur et à l'extérieur du paquet abordent des thèmes spécifiques en alternance.
- **Mots choc.** Des mots choc appropriés tels que MISE EN GARDE sont utilisés.
- **Attributions et messages sans grand intérêt.** Le nom de l'autorité à laquelle la mise en garde pour la santé est attribuée apparaît discrètement, en petite police

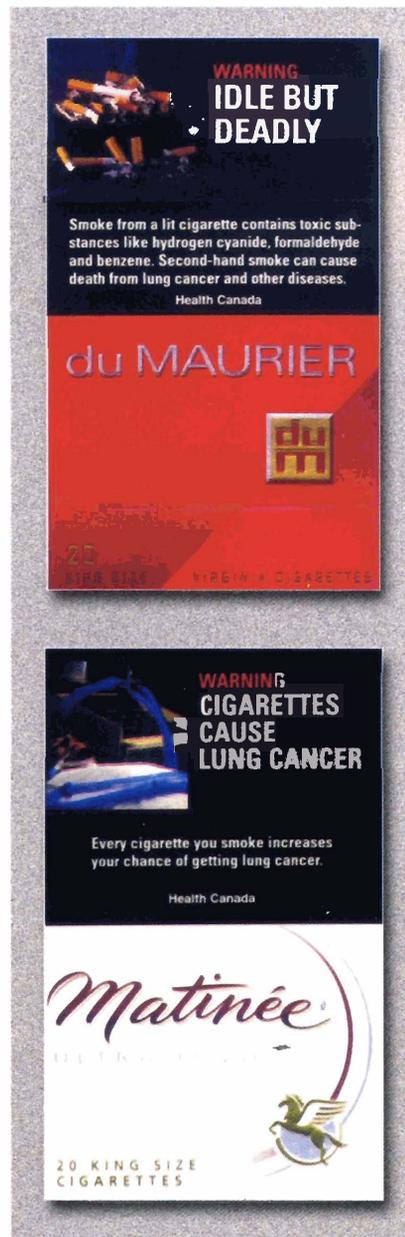
de caractères, en dessous de la mise en garde pour la santé.

- **Usure du message.** Le Gouvernement du Canada s'est engagé à changer et renouveler les mises en garde dans un délai de trois ans à compter du moment de leur parution.
- **Tableau des constituants toxiques.** Un tableau sur le côté de chaque paquet fournit des informations sur les teneurs en divers constituants de la fumée de tabac mesurées à la machine. Les constituants toxiques actuellement indiqués sont les goudrons, le monoxyde de carbone, la nicotine ainsi que le benzène, l'acide cyanhydrique et le formaldéhyde qui ont été récemment ajoutés.

Impact

Un nombre considérable de fumeurs et d'ex-fumeurs récents déclarent que les nouvelles mises en garde ont constitué un **"facteur"** ou un **"facteur majeur"** qui a motivé récemment une tentative d'arrêter de fumer. Des enquêtes ont montré que ces mises en garde continuent d'attirer l'attention et qu'elles sont bien considérées en tant que source d'information sanitaire des mois après leur mise sur le marché. Parmi les éléments importants du succès de ces mises en garde figurent les points suivants:

- les avertissements occupent 50 % de la surface des deux faces principales;
- les avertissements occupent la partie supérieure des deux faces;
- les avertissements ne sont pas cachés ou camouflés par les couleurs du paquet;
- les mises en garde identifient une relation causale entre la maladie et le produit du tabac lui-même, plutôt que le comportement de l'individu (tabagisme);
- les avertissements sont de grande taille, comportent des images et des graphiques;
- les messages sont émotionnels et personnalisés plutôt qu'impersonnels et basés sur des statistiques;
- les messages relatifs aux risques concernant l'apparence physique ont un impact plus grand;
- les messages positifs liés à l'arrêt du tabagisme, comportant des messages forts sur les risques, sont plus efficaces.



CANADA





Brésil

Le Brésil est devenu, après le Canada, le deuxième et unique pays au monde à avoir introduit des mises en garde pour la santé, accompagnées de photos, sur les paquets des produits du tabac. Dans la législation adoptée en mai 2001, un délai a été fixé à l'industrie du tabac jusqu'à la fin du mois de janvier 2002 pour s'y conformer.

L'inclusion de la phrase "il n'y a pas de niveau de consommation de ces substances qui ne pose aucun danger" suivant la mention obligatoire concernant la teneur en goudrons, nicotine et monoxyde de carbone sur les paquets de cigarettes représente une caractéristique remarquable des mises en garde brésiliennes.



BRESIL

Recommandations pour les systèmes de mises en garde pour la santé dans la Région

Le thème de l'emballage et de l'étiquetage des produits du tabac a été abordé dans la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac à l'Article 11, qui établit des normes, formule des recommandations et fixe un délai de trois ans pour l'adoption et la mise en oeuvre de ces normes et recommandations.

Un ensemble de recommandations qui suivent les normes et les recommandations de la Convention-cadre pour la lutte antitabac peut être établi de la manière suivante :

1. Les pays devraient veiller à ce que l'emballage ou l'étiquetage des produits du tabac ne contribue pas à la promotion d'un produit du tabac par un moyen fallacieux, mensonger, trompeur ou susceptible de créer une impression erronée sur les caractéristiques, les effets sur la santé, les dangers ou les émissions de ce produit.
2. Chaque conditionnement et paquet de produits du tabac et chaque emballage et étiquetage de ce produit à l'extérieur devraient porter une mise en garde pour la santé décrivant les effets nocifs de la consommation de tabac, et pourraient inclure des messages adaptés qui devraient au minimum:
 - être changés régulièrement;
 - être de dimension assez grande, clairement visibles et lisibles;
 - occuper 50 % ou plus de la surface principale;
 - prendre la forme d'images ou de pictogrammes ou bien en inclure.
3. Chaque conditionnement et chaque emballage et étiquetage de produits du tabac à l'extérieur devraient comprendre, outre les avertissements susmentionnés, des informations sur les constituants et les émissions des produits du tabac comme définis par les autorités nationales.
4. Les avertissements et les autres informations textuelles devraient apparaître sur chaque conditionnement et sur chaque emballage et étiquetage de produits du tabac à l'extérieur dans la ou les langue(s) principale(s) du pays dans lequel les produits seront vendus.

Les points suivants à prendre en compte peuvent être ajoutés, sur la base de l'expérience canadienne:

- Les avertissements qui occupent 50 % de la face principale du paquet de cigarettes, notamment sur la partie supérieure, sont les plus efficaces.





- Les images, les couleurs et les graphiques sont très efficaces. Les images sont particulièrement importantes dans les pays où l'analphabétisme est élevé.
- L'avertissement ne devrait pas être dissimulé ou camouflé par la couleur ou le motif principal du paquet.
- La couleur d'impression et son fond devraient être choisis pour obtenir une visibilité maximale. Les caractères noirs et blancs sur fond de couleur opposée sont relativement inefficaces (notamment les caractères blancs sur fond noir).
- Des mots marqueurs appropriés, tels que **MISE EN GARDE**, devraient être utilisés.
- Il faut éviter d'utiliser un langage compliqué et de longues références aux autorités sanitaires.
- L'inclusion d'informations sur les teneurs de certaines émissions et de certains constituants toxiques pourrait constituer un ajout utile.

Conclusion

D'importantes mesures ont déjà été prises en ce qui concerne l'introduction de systèmes de mise en garde sur les dangers du tabac pour la santé dans la Région de la Méditerranée orientale, mais il reste encore beaucoup à faire. Les risques que la consommation de tabac fait peser sur les populations et les générations à venir dans la Région sont importants. Pour prendre en compte ces risques, les pays doivent tirer le meilleur profit de la Convention-cadre sur la lutte antitabac ainsi que des expériences réalisées dans d'autres pays dans le domaine des mises en garde pour la santé et de l'emballage des produits. Les mises en garde pour la santé qui sont placées sur l'emballage de produits du tabac offrent une occasion rare de combattre la consommation de tabac avec une méthode qui a fait ses preuves et dont l'industrie du tabac doit supporter le coût.

SOURCES

Brazilian federal legislation on tobacco control. Rio de Janeiro, Brazilian National Cancer Institute (INCA), 2001 (Disponible sur demande à l'adresse suivante : www.inca.org.br).

Canada's tobacco package label or warning system: "telling the truth" about tobacco product risks. Geneva, World Health Organization, 2003 (WHO/NMH/TFI/FTC/03.5 ; disponible sur demande à l'adresse suivante : www.who.int/tfi/tfi.htm).

Plan of action for tobacco control in the Eastern Mediterranean Region. Alexandria, Egypt, WHO Regional Office for the Eastern Mediterranean, 1999 (Disponible sur demande à l'adresse suivante : www.emro.who.int/tfi/tfi.htm).

Tobacco control country profiles in the Eastern Mediterranean Region. Cairo, World Health Organization Regional Office for the Eastern Mediterranean, 2003 (WHO-EM/TFI/008/E/G ; disponible sur demande à l'adresse suivante : www.emro.who.int/tfi).

Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2003 (Disponible à l'adresse suivante : <http://www.who.int/features/2003/08/en/>).



ONDON KING SIZE
BEST VIRGINIA FLAVOR CIGARETTES
بالفقط For Adults Only

قطران ١٠ م.ج
نيكوتين ٠.٦ م.ج

Tar 10 mg.

Nicotine 0.6 mg

أول أكسيد الكربون
١١ م.ج

Carbon Monoxide 11 mg

تاريخ التصنيع

Prod. date

1/03+P/1

إحترس
التدخين يدمر الصحة
ويسبب الوفاة

AVERTISSEMENT
AVERTISSEMENT
AVERTISSEMENT
AVERTISSEMENT

WARNING: SMOKING IS INJURIOUS
TO HEALTH - MINISTRY OF HEALTH

FT
من سبب رئيسي
راض القلب والشرابيين
Health Warning: Smok
cancer, lung diseases an

صحة
صحة